

(Circulaire.)

ARCHÉVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
26 Avril 1866.

MONSIEUR,

Les journaux nous apprennent que le choléra a éclaté dans quelques vaisseaux arrivés récemment à Halifax et à New-York ; par conséquent nous sommes menacés de recevoir peut-être bientôt sa visite. Déjà nos autorités civiles ont prescrit les mesures les plus énergiques, pour préserver, autant que possible, le pays de son invasion. Mais c'est en vain que les sentinelles veillent à la garde de la ville, si le Seigneur ne la garde lui-même. *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* (Ps. cxxxvi, 2). C'est donc en Dieu seul, le maître de la vie, que nous devons mettre notre confiance ; c'est vers lui que nous devons élever des mains suppliantes, pour le prier de jeter sur nous les regards de sa miséricorde, et de nous faire échapper au redoutable fléau que sa colère tient suspendu sur nos têtes.

A cette fin, je crois devoir régler ce qui suit :

1° Dans le cours du mois prochain, consacré au culte de Marie, il sera chanté dans toutes les églises du diocèse où se fait l'office public, tel jour que M. le Curé croira devoir désigner, une grand'messe solennelle à la suite de laquelle on chantera les Litanies de la Ste. Vierge ;

2° Chaque dimanche et jour de fête du même mois, on récitera cinq *Pater* et cinq *Ave*, à la suite de l'office du matin ;

3° Dans toutes les églises où l'on fait publiquement les exercices du mois de Marie, on fera la récitation des mêmes prières à la bénédiction du S. Sacrement qui termine, chaque jour, ces pieux exercices.

4° Les fidèles qui ne peuvent y assister seront invités à dire les mêmes prières, chez ~~elles~~ soit en famille, soit en particulier.

Vous voudrez bien lire la présente à votre prône, le premier dimanche après sa réception.

Je demeure avec un bien sincère attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† C. F. EV. DE TLOA,  
Administrateur.